



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 OCTOBRE 2026 À 18 H

Date de la convocation : le mercredi 14 octobre 2026

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.**
- 2. ÉLECTION DU MAIRE.**
- 3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.**
- 4. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.**
- 5. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL – LECTURE.**
- 6. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**
- 7. RENOUVELLEMENT INTÉGRAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) — ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°61/2026 — FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES — ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS.**
- 8. RENOUVELLEMENT INTÉGRAL DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) — ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°63/2026 — FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES — ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS.**
- 9. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.**
- 10. COMITÉ DE JUMELAGE DE WALLUF - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE.**
- 11. COMITÉ DE JUMELAGE DE GALBIATE – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE.**
- 12. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) – MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**
- 13. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

14. COMITE DE LA CAISSE DES ÉCOLES (CDE) – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

15. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote. Ces documents sont consultables au Bureau 107. Il est demandé aux élus de bien vouloir faire part à la Direction Générale des Services de leurs questions et observations éventuelles, au moins 24h avant la séance du Conseil Municipal.

II – FINANCES- BUDGETS :

16. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS – FIXATION ET RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE.

17. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS - MAJORATION.

III – RESSOURCES HUMAINES :

18. COLLABORATEUR DE CABINET – RECRUTEMENT ET INSCRIPTION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES.